



Association



**Aux 4 Coins
du Monde**

CONVENTION SAISON 2024-2025

Entre les soussignés :

L'Association Les Allumés de la Grande Toile, Cinéma Le Dauphin, 2 Boulevard de la Mer, 29217 PLOUGONVELIN, répertorié sous le numéro Siret 402 724 488 00018 et représenté par Hervé RÉTIF, Président

Ci-après dénommée l'ORGANISATEUR, d'une part

Et

L'ASSOCIATION AUX QUATRE COINS DU MONDE - 14 rue de la Charmille 35150 AMANLIS, répertoriée sous le numéro Siret 490 209 467 00029 – APE 9499Z, représentée par Madame Nicole CHAVIGNAUD, Présidente

Ci-après dénommé le PRODUCTEUR, d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le PRODUCTEUR dispose des droits de diffusion des ciné-documentaires suivants, sous le label « Le Cercle des Voyageurs » à PLOUGONVELIN (29217) – Cinéma Le Dauphin, au cours de la saison 2024 / 2025.

Lundi 7 octobre – 14 h 30 : NORVÈGE de Marie-Thérèse et Serge MATHIEU

**Lundi
Vendredi 18 novembre – 14 h 30 et 20 h 30 : LES PYRENÉES** de Jean-Luc DIQUÉLOU

Lundi 27 janvier – 14 h 30 : AUSTRALIE de Jean CHARBONNEAU

Lundi 24 février – 14 h 30 : SRI LANKA de Nicolas PELLISSIER et Patrick MOREAU

L'ORGANISATEUR déclare connaître et accepter le contenu des séances précitées.

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disponibilité de la salle du Cinéma Le Dauphin à Plougonvelin dont le PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

ARTICLE 1 : objet

L'ORGANISATEUR et le PRODUCTEUR s'associeront pour réaliser en commun quatre séances de ciné-documentaires, en présence des réalisateurs.

Cette collaboration ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

Aux 4 Coins du Monde Association Loi 1901

N° Siret : 490 209 467 00029 - Code APE : 9499Z Organisations associatives nca

Adresse : 14 rue de la Charmille - 35150 AMANLIS

ARTICLE 2 : Obligations du PRODUCTEUR

Le PRODUCTEUR fournira les films et assumera la responsabilité artistique de la représentation. Chaque réalisateur-conférencier présentera son film avec le matériel de la salle (projecteur et sono). À défaut, il installera son propre matériel.

ARTICLE 3 : Obligations de l'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche.

➤ Conditions techniques

L'ORGANISATEUR tiendra le lieu de spectacle à disposition aux jours précédemment cités, au moins deux heures avant le début de la séance, afin d'effectuer les essais image et son.

➤ Promotion

L'ORGANISATEUR participera à la promotion des séances de ciné-documentaire, par le biais notamment de son site Internet, du programme saison et d'affiches mis à disposition par le PRODUCTEUR.

➤ Accueil du public

L'ORGANISATEUR aura à sa charge l'accueil du public, la billetterie et la mise en place des services et personnels de contrôle le jour de la représentation.

ARTICLE 4 : Conditions financières

Les recettes seront partagées de la manière suivante :

- minimum garanti de 330 € net pour le producteur
- Partage des recettes à partir de 480 € de rentrées, comme suit :
- 70% au profit du PRODUCTEUR
- 30% au profit de l'ORGANISATEUR
- Concernant **La 2^{ème} séance de 20 h 30** du film PYRENÉES, il n'y aura pas de minimum garanti, avec un partage des recettes 50 / 50.


L'association AUX 4 COINS DU MONDE établira une facture auprès de l'Association les Allumés de la Grande Toile à réception du bordereau de recettes.

Fait en deux exemplaires le 30 avril 2024.

Nicole CHAVIGNAUD
Présidente
Association Aux 4 Coins du Monde

Hervé RÉTIF
Président
Association les Allumés de la Grande Toile

 **AUX 4 COINS
DU MONDE**



Aux 4 Coins du Monde Association Loi 1901

N° Siret : 490 209 467 00029 - Code APE : 9499Z Organisations associatives nca

Adresse : 14 rue de la Charmille - 35150 AMANLIS